



09/03/06

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le cri de Léa pour Samy Il faut sauver Mathieu et sa maman !

Un enfant de 8 ans est retiré à sa maman et interné en hôpital psychiatrique à Paris



La seule faute de Mathieu est d'être né autiste, la faute de sa maman, de l'avoir mis au monde. Leur plus grand malheur à tous les deux est de vivre en France, pays où l'autisme est encore traité, de manière quasi-exclusive par la psychiatrie, pays où la majorité des professionnels continue à faire de la maman la cause de l'autisme de son enfant.

Mathieu est pris en charge depuis plusieurs années à l'Hôpital de Jour pour enfants « Mosaïque », dans l'Essonne, suivi par le Docteur Charbonneau-Marzo sans que soit donné à la famille de diagnostic par écrit ou d'informations sur sa prise en charge.

En octobre dernier, le Docteur Charbonneau-Marzo signale la famille au Procureur de la République et abusant de son pouvoir médical, accuse la maman de Mathieu d'être responsable des troubles de son enfant. Il demande l'internement de l'enfant et conseille l'hospitalisation de sa maman.

Le Juge pour enfants décide donc d'interner l'enfant, conformément à l'avis de ce docteur, sans aucune écoute de la famille ni précaution prise à son égard. Hors, il s'avère que le Docteur Charbonneau-Marzo n'a aucune compétence spécifique en matière d'autisme, pire encore il continue de penser que le comportement propre à l'enfant atteint d'autisme est dû à son environnement et à sa relation avec sa maman.

En retirant Mathieu de l'hôpital, sa maman souhaitait tout simplement trouver à son enfant un traitement adapté tel que le font tous les parents avisés.

Mathieu est interné depuis le 11 novembre 2005 à l'Hôpital Pitié Salpêtrière à Paris dans le service du Docteur Cohen, avec un nombre de visites autorisées limité. Mathieu est enveloppé dans des draps mouillés jusqu'à ce qu'ils soient réchauffés par le corps de l'enfant. Ce traitement d'aucun dirons moyenâgeux s'appelle le Packing. Il se révèle inefficace pour « soigner » l'autisme et serait plutôt de l'ordre de la maltraitance lorsque l'on sait que les personnes atteintes d'autisme sont hyper sensibles et ne supportent pas d'être bloquées dans leurs mouvements. Ce traitement inadapté est pratiqué dans des établissements publics, financé par le contribuable, sans aucune évaluation ni résultat. Le plus inadmissible c'est qu'il est pratiqué, comme c'est le cas pour Mathieu, contre l'avis des parents.

Sachez qu'il est imposé à la maman de retourner en consultation avec le Docteur Charbonneau-Marzo, principale cause de ses souffrances et de celles de son enfant.

Léa pour Samy ne cesse de dénoncer la maltraitance subie par Mathieu et sa maman.

Qui est responsable ?

Le Docteur Charbonneau-Marzo s'il a commis une erreur ou qu'il abuse de son pouvoir médical sur cette maman. S'il y a une erreur judiciaire à l'égard de cet enfant et de sa maman, les Pouvoirs Publics sont responsables.

N'y a-t-il aucun moyen, en France, de protéger cet enfant vulnérable ?

Est-ce normal qu'un médecin puisse décider de l'avenir d'un enfant contre l'avis de ses parents ?

Association LEA POUR SAMY – La Voix de l'Enfant Autiste

51 rue Léon Frot 75011 Paris

Tel : 01.47.00.47.83 - Fax : 01.43.73.64.49 - Port : 06.09.85.70.22

www.leapoursamy.com - leapoursamy@wanadoo.fr

Léa pour Samy crie haut et fort : Il faut sauver Mathieu et sa maman de cette machine destructrice qui anéantit l'enfant atteint d'autisme et sa famille.

Le système de protection de l'enfant est pernicieux : dénonciations auprès des Procureurs de la République, transmission des dossiers aux juges pour enfants, déclenchement par ces derniers d'une procédure dite de protection de l'Enfant qui commence par des expertises psychologiques de la famille, voire la soustraction de l'enfant à sa famille. Ce qui est identifié comme preuves de maltraitance (troubles du comportement) n'est qu'un des symptômes causés par la pathologie. Cette procédure est peut-être protectrice pour certains enfants, ce n'est pas le cas pour l'enfant atteint d'autisme. Cette procédure devient une véritable machine à exclure, destructrice et cause de maltraitance sanitaire et psychique.

Malgré la dernière circulaire sur l'autisme rédigée conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et de la Santé,

malgré les recommandations de la Haute Autorité de Santé « Recommandations pour la pratique professionnelle du diagnostic d'autisme » officialisés le 17 octobre 2005 par la Fédération Française de Psychiatrie,

malgré le rapport du député Jean-François CHOSSY concernant « la situation des personnes autistes en France »

malgré la condamnation de la France par l'Europe pour « non respect de ses obligations éducatives à l'égard des personnes autistes »,

malgré les découvertes scientifiques et médicales,

des psychiatres, au sein d'institutions publiques continuent à traiter l'autisme selon la doctrine de Bruno Bettelheim (La « maman frigidaire » est responsable de l'autisme de son enfant) **et ce sans avoir de compte à rendre ni à l'Etat, ni aux parents, ni à l'opinion publique !**

Comment se fait-il que les psychiatres et pédopsychiatres compétents en matière d'autisme, car il y en a, ne soient pas entendus ?

Le gouvernement a aujourd'hui connaissance de l'inefficacité de la psychiatrie et de la psychanalyse dans le domaine de l'autisme mais n'ose faire le nécessaire face aux pouvoirs qu'elles représentent, au détriment des enfants autistes et de leur famille.

Léa pour Samy exige une enquête administrative, médicale, juridique et judiciaire dans cette affaire et demande, une fois de plus, au Président de l'Assemblée Nationale, la nomination d'une commission parlementaire pour constater ce que subissent les enfants et adultes atteints d'autisme dans les hôpitaux psychiatriques, les institutions publiques médicales, sociales et socio-éducatives.

Nous attendons ...

De M.SARKOZY, Ministre de l'Intérieur qu'il déclenche une enquête sur cette dénonciation infligée à Mathieu et sa maman.

De M. CLEMENT, Garde des Sceaux, qu'il enquête sur cette erreur judiciaire

De M.BERTRAND, Ministre de la Santé, premier responsable de cette maltraitance sanitaire qu'il agisse et rende des comptes sur ces traitements appliqués sur les enfants atteints d'autisme.

Notre association appelle à l'implication de tous pour sauver Mathieu et sa maman, ainsi que tous les Mathieu de France ...

Le cas de Mathieu n'est malheureusement pas isolé.

Plus de 100 000 personnes sont atteintes d'autisme en France, 600 000 si l'on tient compte des troubles apparentés à l'autisme. Seuls quelques enfants bénéficient d'une prise en charge adaptée, de type éducatif leur permettant de construire leur avenir et tendre vers l'autonomie. Elle reste à ce jour en marge du système éducatif et médical français et donc financée par les parents.

Contact :

M'Hammed SAJIDI

Président

Léa pour Samy – La Voix de l'Enfant Autiste

Portable : 06.09.85.70.22

Téléphone : 01.47.00.47.83